



Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°18 - Janvier 2012

Sommaire

*Les retraités
ne sont pas des nantis*

*Livret A :
pas de réévaluation du taux*

*Hausse des prix
et pouvoir d'achat*

Non à la TVA Sociale

*De nombreux français
renoncent aux soins*

*Qualité de vie en EHPAD :
les recommandations
de l'ANESM*

Les retraités ne sont pas des nantis

Les organisations syndicales de retraités, UCR-FO, UCR-CFDT, UNAR CFTC, UNIR-CFE-CGC, UCR-CGT, FGR-FP, UNSA Retraités, se sont réunies le 20 janvier 2012.

Elles rappellent que, contrairement aux affirmations de certains, les retraités ne sont pas des nantis : sur les 15 millions de retraités, 10 % ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Elles s'inquiètent des projets qui visent à s'attaquer au financement de la Sécurité sociale au prétexte d'une réduction du coût du travail.

Les retraités subissent de plein fouet une forte dégradation de leur pouvoir d'achat, du fait de l'augmentation générale du coût de la vie (des dépenses de loyer, alimentation, chauffage (fuel, gaz, électricité), transports, essence, dépenses de santé, taxes, mutuelles, assurances...).

Les plans « antidéficit » et le récent sommet social ne sont pas de nature à rassurer les retraités. De plus, le plan d'austérité du gouvernement, en bloquant l'indexation des tranches d'imposition, va impacter lourdement le pouvoir d'achat des retraités.

Elles revendiquent notamment une augmentation significative des retraites au 1er avril prochain, un minimum de pension au niveau du smic, l'amélioration des conditions d'attribution des pensions de réversion.

Paris le 20 janvier 2012

Livret A : pas de réévaluation du taux

Le livret A représente pour de nombreux français une petite épargne garantie qui permet de faire face à des dépenses imprévues. De nombreux retraités possèdent un livret A. Actuellement, le taux d'intérêt appliqué à ce livret s'élève à 2,25%.

Le taux d'inflation, pour l'année 2011, est aujourd'hui connu; il s'accroît de 2,5% en glissement annuel, et de 2,1% en moyenne annuelle. Par stricte application des règles fixées par le gouvernement, le taux du livret A aurait dû passer à 2,75% au 1^{er} février 2012.

Le gouvernement en a décidé autrement puisqu'il ne réactualisera pas le taux du livret A, prétextant une perspective de baisse de l'inflation en 2012.

Alors que le gouvernement invente une nouvelle taxe chaque mois et qu'il s'apprête à augmenter la TVA, il refuse d'appliquer ses propres règles à l'épargne française la plus populaire.



Hausse des prix et pouvoir d'achat

Les prix à la consommation ont augmenté de 0,4% en décembre 2011, de 2,5% pour l'année 2011 en glissement annuel, et de 2,1% en moyenne annuelle.

Le 1^{er} avril 2011, les pensions ont été revalorisées de 2,1% pour l'année 2011, dont 0,3% de rattrapage au titre de l'année 2010. La perte de pouvoir d'achat des retraités est évidente. Pour l'année 2011, la réévaluation des pensions au 1er avril 2012 devrait s'élever au moins à 2% (0,3% au titre du rattrapage pour 2011 + la prévision d'inflation pour 2012 qui se situe à 1,7% d'après le gouvernement). Fin mars, nous saurons si le gouvernement applique les règles qu'il s'est fixé.

Si on examine les services et produits qui ont augmenté le plus en 2011, le constat est criant.

Les services s'accroissent de 1,8% en un an, et tout particulièrement les services domestiques (+7,1%) et l'enlèvement des ordures ménagères (+3,3%).

L'habillement et les chaussures : +3% sur un an.

L'alimentation : +3,3% sur un an, en particulier les fruits frais (+4%), la viande (+4%), l'ensemble des produits alimentaires hors produits frais (+4,1%).

Les augmentations les plus fortes touchent les prix de l'énergie (+9,3% sur un an) et tout particulièrement les produits pétroliers (+17,4% sur un an).

Si on ajoute à ce constat les taxes nouvelles créées par le gouvernement et qui touchent tous les français, on voit bien que le pouvoir d'achat des retraités est régulièrement amputé.

Alors, que penser de cette proposition de Charles Beigbeder, Secrétaire national de l'UMP, parue dans Les Echos ? Il propose de geler les pensions de retraite à leur niveau actuel. Du moins celles supérieures à 1000 euros.

Pour Charles Beigbeder « *il ne s'agit pas de toucher au cœur de la pension, mais bien de ne pas l'augmenter automatiquement d'un coup de baguette magique chaque 1^{er} avril* ».

Les très nombreux retraités qui ont beaucoup de difficulté à vivre décemment apprécieront cette proposition d'un homme politique proche du gouvernement !

Non à la TVA sociale

Au prétexte d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre à marche forcée de la TVA sociale.

Il est caricatural d'affirmer, comme le fait le gouvernement, que la compétitivité des entreprises repose uniquement sur la seule question du coût du travail et que la solution miracle passe par une baisse des charges sociales.

La perte de compétitivité a d'autres causes : faiblesse de la recherche, positionnement des produits, réactivité de l'offre face à la demande, faiblesse des petites et moyennes entreprises insuffisamment soutenues...

La TVA sociale entraînera une augmentation automatique des prix qui touchera de plein fouet les consommateurs et, tout particulièrement, ceux qui ont les revenus les plus modestes. Les retraités dont le pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader seront directement concernés. Cette augmentation des prix risque d'entraîner également une baisse de la consommation, donc une baisse d'activité économique.

Si le financement de la protection sociale ne doit pas reposer uniquement sur le coût du travail, l'UNSA s'est toujours prononcée en faveur d'un recours à la CSG qui a l'avantage de toucher tous les revenus, y compris ceux du capital.

contacter l'UNSA-Retraités :

UNSA-Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnolet Cedex

Tél. : 01 48 18 88 66 ou

01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

E-mail :

unsa-retraites@unsa.org

nicole.castel@unsa.org

De nombreux français renoncent aux soins

Plus de 8 millions de français vivent aujourd'hui en-dessous du seuil de pauvreté, soit en-dessous de 954 € par mois. 4 millions de français n'ont pas de complémentaire santé. 10 millions de nos compatriotes, soit 15%, renoncent à se soigner, renoncent à soigner leurs enfants, faute d'argent.

Ce pourcentage est beaucoup plus élevé parmi les demandeurs d'emplois (27%) et parmi ceux qui n'ont pas de complémentaire santé (34%)

Aujourd'hui, pour la médecine de ville, l'assurance maladie ne rembourse qu'1 euro sur 2. Sans l'intervention des complémentaires santé, se soigner coûte cher, très cher.

Pour les soins dentaires et optiques, ce sont les complémentaires qui assurent l'essentiel des remboursements.

L'association Médecins du Monde a publié, à cet égard, un rapport accablant : la progression du nombre des patients accueillis dans ses centres est impressionnante (plus de 10% en deux ans). La quasi-totalité des patients accueillis dans les centres de Médecins du Monde (98%) vivent en-dessous du seuil de pauvreté et 85% n'ont pas de couverture maladie.

Cette situation se dégrade d'année en année, d'autant que le gouvernement fait adopter tous les ans, par sa majorité, des diminutions de remboursement par l'assurance maladie, et multiplie les taxes sur les complémentaires santé. Celles-ci sont obligées de répercuter ces taxes sur leurs tarifs. En huit ans, les taxes sur les complémentaires santé ont été multipliées par 12.

Il est urgent de reconstruire un système de santé réellement solidaire.

Qualité de vie en EHPAD : les recommandations de l'ANESM

L'ANESM (agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements de services sociaux et médicosociaux) vient de publier sa 3ème recommandation qui porte sur « la vie sociale des résidents en EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) appelés communément maisons de retraite médicalisées.

L'ANESM a conçu un programme d'évolution et de recommandations sur la qualité de vie des personnes âgées en EHPAD. L'objectif étant de promouvoir des pratiques professionnelles destinées à améliorer la qualité de vie des résidents.

Ces recommandations s'articulent en quatre volets :

de l'accueil de la personne à son accompagnement,
le cadre de vie et la vie quotidienne,
la vie sociale des résidents en EHPAD,
l'impact des éléments de santé sur la qualité de vie.

C'est le troisième volet qui vient de paraître.

L'objectif de cette recommandation est l'amélioration de la qualité de vie des résidents en leur offrant la possibilité de maintenir ou de renouer leurs liens sociaux antérieurs et d'en créer d'autres au sein de l'établissement.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site de l'ANESM (www.anesm.sante.gouv.fr).

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.
Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :

Unsa-retraites@unsa.org